COMMISSION APPEL AFFAIRES GENERALES

Réunion du 17 mai 2023

<u>Présents</u>: Messieurs Didier BARDET, Jean Lou LEULLIER, Thomas GRAIN et Stéphan BELLEVALLEE.

Absents excusés: Madame Sylvie SILVESTRE, et Jean François DEBEAUVAIS.

RAPPEL

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DOSSIER 10

Référence de la rencontre :

Match: FC ST RIQUIER - US FLESSELLES, Coupe de la Somme U15 du 08/05/23

Appel du club de : FC ST RIQUIER de la décision de la Commission Coupes de la Somme Jeunes du 11/05/23.

Décision contestée : Match perdu par pénalité pour avoir fait évoluer 2 joueurs mutés hors période.

La Commission prend connaissance du dossier pour le déclarer recevable. Jugeant en appel et 2^{ème} instance :

Entend:

Monsieur HOLOWIENKO Mathieu, du FC ST RIQUIER ;

Attendu que :

- Monsieur HOLOWIENKO Mathieu indique :
 - Que la réclamation de l'US FLESSELLES n'est pas nominative ;
 - Qu'il n'est pas indiqué la référence du match et le bon tour de coupe (1/8 au lieu de ¼);
 - Ne pas avoir jugé nécessaire de répondre à la demande d'explications du secrétariat du DSF prétextant l'irrecevabilité de la réclamation;

Considérant que :

- L'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF indique les réclamations doivent être nominatives et motivées :

- La réclamation de l'US FLESSELLES ne comporte pas les noms des joueurs à l'origine de ladite réclamation ;

La Commission Décide :

- D'infirmer la décision de 1ère instance, soit de la Commission des Coupes de la Somme du 11/05/23 ;
- De confirmer le résultat acquis sur le terrain, soit la victoire du FC ST RIQUIER ;
- D'annuler l'amende de 50€ infligée au FC ST RIQUIER ;
- D'annuler les frais de réclamation de 30€ mis à la charge du FC ST RIQUIER et de les mettre à la charge de l'US FLESSELLES.

M. Jean Lou LEULLIER

Le Secrétaire de seance

M. Didier BARDET

Le Président de séance de la CD Appel Affaires Générales